

**Commune de
Vuillafans**

Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 27 novembre 2020

Date de convocation : 23/11/2020

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de membres absents excusés :	0
Nombre de membres absents :	0

Le vendredi 27 novembre 2020 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Claude CURIE, Yves GAMELON, Bernard WOZNY, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN GUTH, Michelle HOUSER, Alain KIBLER, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Olivier THOURIN; Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Benjamin DOLE

Absents excusés : néant

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Jean-Benoît LAMBERT est nommé secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 octobre 2020

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 2020.

2°) – Désignation d'un représentant à la commission de contrôle de la liste électorale

Le Maire informe le conseil que nous devons désigner 3 représentants à la commission de contrôle des listes électorales :

Un conseiller municipal, pris dans l'ordre du tableau, volontaire (hors le Maire et les adjoints) à défaut de volontaire, le conseiller municipal le plus jeune (hors le Maire et les adjoints). Après un tour de table, M. KIBLER Alain propose sa candidature.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Le Maire précise qu'il doit y avoir également un délégué de l'administration (qui ne doit pas être membre du conseil), M. Le Maire a proposé à M. CATTANEO Célestin d'assurer cette fonction, qu'il a accepté.

Il doit y avoir également un délégué du Tribunal Judiciaire (qui ne doit pas être membre du conseil), M. Le Maire a proposé à M. QUETE Gérard cette fonction, qu'il a accepté.

3°) – Délibération pour valider définitivement le compte 73211, attributions de compensation

M. le Maire indique à l'Assemblée que même dans le cas d'absence de transfert de compétences en 2020, la CCLL a obligation d'adopter les attributions de compensation définitives 2020 et leurs modalités de répartition.

Afin d'aider à préparer le budget, chaque commune a reçu avant le 15 février, un courrier individuel l'informant du montant de son AC provisoire 2020 concordant avec la délibération

du conseil communautaire du 27 février 2020. Le Conseil, VOTE, accepte de :

- Valider l'attribution de compensation définitive 2020 détaillées ci-dessous
- Autoriser le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires au traitement de ce dossier

TOTAL ATTRIBUTION DE COMPENSATION POSITIVE

L'AC positive constituée de l'attribution de compensation versée par la communauté de Communes vers la Commune membre représente **63 988.00 €**. La CCLL émettra un mandat au 739211 et la commune émettra un titre et percevra cette recette au 73211. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Dans le cadre des transferts de compétence à la Communauté Communes Loue-Lison, il est demandé par la Trésorerie de valider l'attribution de compensations imputées dans le compte de gestion communal en recette pour un montant annuel de 63 988,00 euros.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

4°) – Délibération pour attribution du marché de travaux de mise en conformité du réseau assainissement

Le Maire présente et commente le rapport de dépouillement réalisé par le maître d'œuvre, le Cabinet d'étude André en charge de l'appel d'offres pour le chantier de mise en conformité du réseau d'assainissement.

Trois entreprises ont remis une offre :

- SARL MALPESA de Levier
- Groupement MOUROT / TP JC BONNEFOY respectivement de Silley et Saône
- SARL PBTP de Devecey.

Après analyse technique et financière et vérification des offres, le maître d'œuvre propose de retenir la SARL MALPESA pour un montant de 172 404,07 € HT. Pour mémoire, le montant prévisionnel des travaux était de 255 000,00 € HT.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents moins une abstention pour attribuer le marché de mise en conformité du réseau d'assainissement collectif à l'entreprise Malpesa.

5°) – Cabinet Médical

Le Maire présente le courrier d'accord des 2 médecins M. Agostinho Antoine et M. Roussel Olivier pour la location du futur cabinet médical de la salle des fêtes.

Cet engagement sécurisera le financement du projet de reconversion de l'ancienne Mairie/salle des fêtes.

6°) – Rénovation salle des fêtes

Le Maire présente et commente le dossier d'étude de la salle des fêtes établi par le cabinet Machurey (version 3) et intégrant un cabinet médical à l'étage discuté lors de la commission du 20 novembre 2020.

Les grandes lignes du projet sont désormais arrêtées (y compris l'enveloppe financière prévisionnelle), le Maire va se consacrer à la recherche de subventions auprès des autorités compétentes.

Questions diverses :

Information est faite par le Maire de la prolongation de l'arrêt maladie de la secrétaire de mairie titulaire pour une durée de 6 mois.

M. le Maire informe le conseil que les factures d'eau et d'assainissement, compte tenu du contexte financier parfois difficile qu'a généré la crise sanitaire, ont été différées de 2 mois. Elles parviendront dans les prochains jours dans les boîtes aux lettres des abonnés.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance à 23H00.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoît	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard